



Le 26 avril 2023

Réhabilitation des ponceaux des rues Finland, Poland et Orford

La Ville du Grand Sudbury prévoit de mener des travaux de réhabilitation du ponceau de la rue Finland, entre la rue Balsam et le 1, rue Finland; du ponceau de la rue Poland, entre la rue Temperance et le 6, rue Poland; et du ponceau de la rue Orford entre le 21 et le 27, rue Orford, à Copper Cliff.

Ce projet fait partie des projets d'immobilisation de 2023 approuvés par le conseil municipal qui visent le remplacement et la réhabilitation de ponts et de ponceaux afin d'améliorer l'état général des biens municipaux de ce genre.

Détails des travaux :

- Rue Finland : réparation du ponceau existant, asphalte neuf, nouvelle bordure de rue, nouveau trottoir
- Rue Poland : réparation du ponceau existant, asphalte neuf, nouvelle bordure de rue, nouveau trottoir
- Rue Orford : réparation du ponceau existant, asphalte neuf, nouvelle bordure de rue, nouveau trottoir

Début des travaux : été 2023
Fin des travaux : hiver 2023

Ces dates pourraient changer.



Pour plus de renseignements, veuillez consulter le www.grandsudbury.ca/construction2023. Si vous n'avez pas accès au site Web, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe du projet ci-dessous et une trousse contenant de plus amples détails sur le projet pourra vous être envoyée.

Les questions sur ces travaux à venir peuvent être adressées à :

Gestionnaire du projet :
Chris Cornell, P. Eng
705-674-4455, poste 4239
Chris.Cornell@grandsudbury.ca

Consultant-gestionnaire de projet :
Mike Neumann, P. Eng
705-443-1721
mneumann@planmac.com

ENG23-50

Révision : mars 2023



Préavis

de travaux de construction



Avant le début des travaux :

- Des équipes localiseront les installations souterraines des services publics, comme les conduites de gaz et d'eau et les fils de câblodistribution, pour que les travaux ne nuisent pas à ces services.
- Une étude de reconnaissance des sols sera menée pour connaître l'état du terrain sous la surface. Cette étude sera menée avant le début des travaux.
- Une fois qu'on aura choisi un entrepreneur, les propriétaires des terrains touchés recevront un avis de travaux de construction donnant plus de renseignements sur les travaux.
- Les propriétaires doivent rediriger sur la surface du sol les tuyaux de descente des toits ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé devant la propriété.
- **La Ville n'est pas responsable en cas de dommage aux objets appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.** Les propriétaires doivent enlever les objets se trouvant sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.
- Après l'asphaltage à neuf des rues Finland, Poland et Orford, il sera **interdit** de trancher la chaussée pour installer de nouveaux services pendant les **trois années** qui suivront. Donc, vous devriez contacter vos fournisseurs d'électricité, de gaz, de téléphone ou de câble si vous avez besoin d'apporter des modifications à vos services et en avertir également le gestionnaire de projet nommé.
- Si vous désirez modifier l'allée d'entrée de votre propriété ou remplacer un ponceau existant, veuillez contacter le gestionnaire de projet.
- Si les travaux nécessitent du dynamitage, on communiquera avec vous pour mener une inspection de votre demeure avant le début des travaux. Cette inspection est menée par un consultant indépendant et consiste en une inspection visuelle de votre maison et d'autres structures avec la prise de photos ou de vidéos. Le consultant devra entrer chez vous pour mener la partie de l'inspection qui vise l'intérieur de la demeure.
- S'il est nécessaire de vous contacter pour discuter d'autres incidences des travaux sur votre propriété, le gestionnaire de projet vous enverra un autre avis.

